



Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion des membres du Comité Syndical de l'USESA qui aura lieu le :

MARDI 18 FEVRIER 2025 à 18 H 00
Réunion au siège de l'USESA
4 Bis Avenue Gustave Eiffel à CHATEAU- THIERRY 02400

A l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 décembre 2024

Finances :

- 2) Budget principal : reprise anticipée des résultats 2024 sur le budget primitif 2025
- 3) Budget principal : présentation et vote du budget primitif 2025 (documents joints)
- 4) Mise à jour des autorisations de programme en cours
- 5) Budget annexe « Entretien- Renouvellement des poteaux incendie » : reprise anticipée des résultats 2024 sur le budget primitif 2025
- 6) Budget annexe « Entretien- Renouvellement des poteaux incendie » : présentation et vote du budget primitif 2025 (documents joints)

Administration Générale :

- 7) Rapport social 2024 (document joint)
- 8) Rapport égalité femme-homme 2024 (document joint)
- 9) Classement de l'USESA en référence à une strate démographique
- 10) Création d'un poste d'assistant-e comptable et ressources humaines
- 11) Création d'un emploi fonctionnel
- 12) Modification du tableau des emplois

Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne
4 bis avenue Gustave Eiffel, 02400 Château-Thierry
Tél. : 03 23 71 02 80 - Mail : contact.eau@usesa.fr

Patrimoine

- 13) Lancement de la consultation pour la réhabilitation du réservoir de Seringes et Nesles
- 14) Protocole d'accord transactionnel – convention d'occupation sur le réservoir de Seringes et Nesles

Protection de la ressource / environnement

- 15) Lancement de la consultation diagnostic Bas Niveau d'Intrants (BNI)
- 16) Lancement de la consultation pour le comblement des puits et piézomètres de plaine 2
- 17) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président
- 18) Questions diverses

Je compte vivement sur votre présence et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le 4 février 2025
Le Président

Hugues DAZARD



Mention pour les délégués titulaires empêchés de participer à la réunion :

*Il vous est rappelé que le délégué suppléant peut siéger aux réunions du comité syndical à la place du délégué titulaire, en cas d'empêchement temporaire de ce dernier (article L 5211-6 du CGCT)
Dans ce cas, le délégué titulaire empêché doit informer le Président de l'USESA du suppléant qu'il aura désigné pour siéger au comité syndical à sa place.
A toutes fins utiles, la liste des délégués suppléants vous est jointe au présent envoi.*

*Nous vous invitons à prévenir le Président de l'USESA par mail à : contact.eau@usesa.fr
Le suppléant désigné doit être destinataire de la présente convocation et des documents annexés à celle-ci.
Ces documents seront transmis par l'USESA au suppléant désigné.*